

COMPTE RENDU DU 11 SEPTEMBRE 2020
CONSEIL MUNICIPAL

Etaient présent : 10

Excusée : Claire JOUANNIN – Pouvoir donné à M Aimé LAMBERT

Secrétaire de séance : Josette Rimet-Meille

Approbation du compte rendu du 26 juin 2020.

1/ Travaux de voirie à prévoir

Dans le cadre de la réglementation du Conseil Départemental, il est nécessaire d'établir un programme triennal (2021-2024) de travaux sur notre voirie communale de 12 kms pour obtenir les subventions allouées à cet effet.

C'est ainsi que les conseillers municipaux ont accepté une estimation de travaux de 52 555€ HT Cette dépense devrait permettre de réaliser les réparations et les améliorations nécessaires sur l'ensemble de nos routes communales. Le moment venu, la commission des chemins déterminera les points où il conviendra d'intervenir prioritairement.

2/ Demande de subvention

Face aux importants travaux de voirie d'un montant de 52 555€ HT qui vont se réaliser durant les 3 prochaines années, le conseil municipal demande au maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour que la commune de Bessins puisse bénéficier de toutes les subventions prévues dans ce cadre.

Ainsi, une demande de subvention va être faite auprès du Conseil Départemental de l'Isère, une aide de 50% pour 50 000€ de travaux subventionnable est attendue.

De plus la commune de Bessins peut également prétendre à des aides supplémentaires attribuées aux communes de – 200 habitants. Dans ce cadre une aide spéciale était jusqu'ici allouée par communauté de communes et le conseil départemental.

Ainsi l'ensemble des subventions attendu s'élèvera à 40 000€, soit 76% du montant des travaux.

3/ Détermination des coupes affouagères pour les années à venir.

Lors du conseil municipal du 4 octobre 2019, les élus avaient décidé que la parcelle n°20 d'environ 3ha serait destinée à l'affouage, c'est-à-dire réservée aux habitants de la commune pour le besoin de chauffage.

Un courrier de l'ONF du 13 mai 2020 nous alerte sur des risques que comporteraient l'abattage de 4 gros arbres par des affouagistes non formés. Ainsi, compte tenu de ces éléments, les élus estiment qu'il serait plus judicieux de mettre cette parcelle à la vente en même temps que la parcelle n°21 et de réserver la parcelle n° 22 à l'affouage.

Information sera faite au responsable de l'ONF en charge de la gestion de notre forêt.

4/ Affaires diverses

- ✓ Dans le cadre de la préservation de notre forêt et de ses sentiers, des élus regrettent que les travaux liés au débardage des bois dégradent sérieusement les chemins forestiers et les rendent pour la plupart impraticables. Devant cette situation assez récurrente, le Maire et l'ONF interviendront auprès des exploitants forestiers pour faire réaliser un état des lieux des chemins avant et après les travaux et faire effectuer si nécessaire, les réparations.
- ✓ Diverses informations sont données :
 - Rentrée des classes : cette année le nombre d'élèves de notre regroupement scolaire s'élève à 132 dont 10 élèves de Bessins. Depuis 3 ans les effectifs sont en baisse.
 - De nouveaux locataires occupent le logement de la cure depuis le 1^{er} septembre.

COMPTE RENDU DU 11 SEPTEMBRE 2020
CONSEIL MUNICIPAL

- À la suite du COVID, afin d'effectuer des réunions en visio-conférence avec les organismes extérieurs, un ordinateur a dû être acheté.
- La communauté de communes organise des formations pour permettre aux nouveaux élus notamment, de connaître le fonctionnement de cette structure. 2 nouveaux élus de Bessins y participent.
- 6 élus de Bessins participent aux diverses commissions de la communauté de communes.
- Le 24 octobre 2020, la route RD20 (de Roybon à, St Appolinard et la route de la Blache seront fermées pour cause du rallye de la noix de 6h30 à 20h10.
- Prochainement, il sera notamment rappelé à chaque habitant les règles du déneigement des voies publiques.
- Il est rappelé les dates où la déchetterie mobile se trouve à proximité de notre commune :
 - Chevrières : 8 septembre- 2 et 30 octobre, 27 novembre-19 décembre.
 - St Appolinard : 29 septembre- 3 novembre- 1^{er} décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

PJ : carte du domaine forestier.

Liste élus participant aux commissions de la Communauté de Communes.